الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Déclarations mensuelles du mois de novembre 2025 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions.

DO/EM/13/2025

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de novembre 2025, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité			
Date de démarrage du programme	15/07/2025	11/04/2025	
Date d'échéance du programme	15/01/2027	09/10/2026	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	374 MAD	145 MAD	
Cours minimum de vente	201 MAD	61 MAD	
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	464.927 0,229%	11.997	58.910
		70.907 0,008%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	**207.775** (139 577 dans le cadre du CL)	**117.340** (66 625 dans le cadre du CL)	**6.816**
Cours moyen pondéré à l'achat	283,79 MAD	114,44 MAD	10,82 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	**0** (0 dans le cadre du CL)	**88.339** (52 219 dans le cadre du CL)	**131**
Cours moyen pondéré à la vente	_	114,88 MAD	10,65 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	672.702 0,331%	40.998	65.595
		106.593 0,012%	

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité